

12 Prélèvements obligatoires

En 2016, le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques stagne à 44,4 points de PIB, après une légère baisse durant deux années consécutives liée aux mesures prises en vue du redressement des finances publiques. Plusieurs mesures tendent à alléger la charge fiscale des entreprises et des ménages : les mesures du Pacte de responsabilité et de solidarité, avec la baisse de la contribution sociale de solidarité des sociétés (- 0,6 Md€, net de l'effet de l'augmentation de l'impôt sur les sociétés liée à l'élargissement de la base imposable), la suppression de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés (- 2,6 Md€), les allègements de cotisations sociales (- 1,3 Md€ net de l'effet de l'augmentation de l'impôt sur les sociétés liée à l'élargissement de la base imposable) et la réduction d'impôt sur le revenu (- 2,0 Md€), ainsi que le contrecoup de la mesure de limitation de la déductibilité des charges financières (- 0,7 Md€), la montée en charge du crédit d'impôt pour la transition énergétique (- 0,8 Md€), les allègements de cotisations sociales pour les agriculteurs (- 0,5 Md€), les mesures de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques sur les attributions gratuites d'actions et le forfait social (- 0,4 Md€), la réduction des cotisations sociales pour les particuliers-employeurs (- 0,3 Md€) et la poursuite de la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE ; - 0,3 Md€). En sens inverse, d'autres mesures jouent à la hausse : la suppression de la prime pour l'emploi (+ 2,1 Md€) – remplacée, en dépenses, par la prime d'activité –, l'impact de la montée en charge de la composante carbone des taxes intérieures de consommation (+ 1,6 Md€), la réforme de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) pour financer les énergies renouvelables (+ 0,5 Md€), la poursuite de la montée en charge de la réforme des retraites (+ 0,6 Md€) et la hausse des taux des impôts directs locaux (+ 0,8 Md€).

Hors effets des mesures fiscales et sociales, les prélèvements obligatoires progressent au même rythme que le PIB en valeur (+ 2,1 %), dans un contexte de reprise modérée de l'activité. Le maintien du taux de prélèvements obligatoires est donc entièrement imputable aux mesures fiscales et sociales.

L'évolution globale du taux de prélèvements obligatoires recouvre des évolutions différentes selon les sous-secteurs des administrations publiques.

Le taux de prélèvements obligatoires de l'État atteint 13,7 points de PIB, en hausse de 0,3 point par rapport à 2015. La contribution des mesures nouvelles explique intégralement cette hausse : les baisses de recettes en lien avec la montée en charge du Pacte de responsabilité et de solidarité sont plus que compensées par la hausse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité dans le cadre de la refonte de la fiscalité énergétique. En contrepartie, cette réforme entraîne une baisse des recettes des organismes divers d'administration centrale via la suppression de la CSPE. Le taux de prélèvements obligatoires de l'ensemble des administrations centrales diminue ainsi de 0,1 point.

Le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques locales est en hausse de 0,1 point par rapport à 2015, à 6,2 points de PIB. Cette hausse s'explique, à parts égales, par la contribution des mesures nouvelles et par l'évolution spontanée. Le dynamisme de cette dernière a été principalement porté par les droits de mutation à titre onéreux, dans un contexte de forte croissance du nombre de transactions sur le marché immobilier.

Le taux de prélèvements obligatoires des administrations de sécurité sociale baisse de 0,1 point en 2016, à 24,0 points de PIB. Cette diminution s'explique par les mesures nouvelles, en particulier les allègements de cotisations sociales. ■

Prélèvements obligatoires 12

1. Prélèvements obligatoires des administrations publiques

	2012	2013	2014	2015	2016
Impôts et cotisations sociales effectives après transferts^{1,2} (en milliards d'euros)					
Administrations publiques centrales	295,9	311,9	306,5	311,6	315,3
<i>dont État</i>	283,0	297,8	291,8	294,9	305,3
Administrations publiques locales	123,6	124,9	127,9	133,1	137,7
Administrations de sécurité sociale	493,1	507,9	522,4	528,2	535,6
<i>dont cotisations sociales</i>	334,7	345,3	354,9	358,2	363,4
Institutions de l'Union européenne	2,1	2,1	2,1	2,2	2,1
Ensemble	914,7	946,8	958,9	975,0	990,7
Impôts et cotisations sociales effectives après transferts^{1,2} (en % du PIB)					
Administrations publiques centrales	14,2	14,7	14,3	14,2	14,1
<i>dont État</i>	13,6	14,1	13,6	13,4	13,7
Administrations publiques locales	5,9	5,9	6,0	6,1	6,2
Administrations de sécurité sociale	23,6	24,0	24,3	24,1	24,0
<i>dont cotisations sociales</i>	16,0	16,3	16,5	16,3	16,3
Institutions de l'Union européenne	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Ensemble	43,8	44,8	44,6	44,4	44,4

1. Les prélèvements obligatoires sont calculés nets des crédits d'impôts.

2. Les transferts comportent, d'une part, les transferts de recettes fiscales entre administrations publiques (par exemple de l'État aux collectivités locales) et, d'autre part, les impôts et cotisations dus non recouvrables. En comptabilité nationale, les impôts et cotisations sont enregistrés pour leur montant dû et l'écart avec le montant effectivement payé est compté en transfert en capital. Dans ce tableau, les prélèvements obligatoires sont calculés nets des impôts et cotisations non recouvrables.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

2. Comparaison internationale de 2000 à 2015

	en % du PIB								
	2000			2014			2015		
	Taux de PO ¹	Impôts	Cotisations sociales	Taux de PO ¹	Impôts	Cotisations sociales	Taux de PO ¹	Impôts	Cotisations sociales
France	43,1	27,6	15,5	45,5	28,5	17,0	45,5	28,6	16,9
Allemagne	36,2	22,1	14,1	36,6	22,7	13,9	36,9	22,9	14,0
Royaume-Uni	32,8	27,2	5,6	32,1	26,1	6,0	32,5	26,4	6,1
Suède	49,0	36,1	12,9	42,8	32,9	9,9	43,3	33,5	9,8
États-Unis	28,2	21,6	6,6	25,9	19,7	6,2	26,4	20,2	6,2
Japon	26,7	17,3	9,4	32,0	19,3	12,7

1. PO : prélèvements obligatoires.

Note : le périmètre des prélèvements obligatoires retenu par l'OCDE diffère légèrement de celui retenu par la France. Ainsi, contrairement à la France, l'OCDE comptabilise par exemple en prélèvements obligatoires la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les chiffres présentés sont donc différents de ceux de la figure 1.

Source : OCDE.